AGENTIC COMMERCE FRAMEWORK®
ACF-O1

MATRICE HUMAIN–IA–AGENT

Qui exécute, qui répond, quelle règle, qui reste dans la boucle

NIVEAU	Organisation
DURÉE	1h15 - 2h30
USAGE	Organisation hybride
PARCOURS	Outillage

OBJECTIF Pour chaque acte confié à un agent : qui l'exécute, qui en répond, quelle règle le borne, qui reste dans la boucle. On délègue l'exécution, jamais la responsabilité.

1 LA RÈGLE · CE QUE LA MATRICE REND VISIBLE

NON-DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ

On délègue l'exécution, jamais la responsabilité. L'agent peut porter le « R » (il exécute) ; il ne porte jamais le « A » (il ne répond pas de ses actes). Le « A » se pose toujours sur un humain nommé.

LA COLONNE « RÈGLE »

N'est pas un acteur qui décide : c'est la borne qui rend l'autonomie gouvernable, soit un plafond, un déclencheur d'arrêt, une interdiction. Elle vient du mandat (ACF-13) et du dispositif d'arrêt (ACF-07).

2 À REMPLIR

ACTE DU PROCESSUS	EXÉCUTE (R)	RÉPOND (A)	RÈGLE QUI BORNE	DANS LA BOUCLE · AUTONOMIE

3 À VÉRIFIER EN RELISANT

COLONNE « RÉPOND »

Que des noms d'humains, du premier acte au dernier, alors même que l'agent en exécute trois sur cinq. La responsabilité n'a pas suivi l'exécution.

DERNIER ACTE

Couper l'agent n'est jamais exécuté par l'agent. Une organisation qui le laisserait décider de sa propre extinction n'aurait pas un dispositif d'arrêt mais une suggestion.

La colonne « Répond » ne contient que des noms d'humains, jamais l'agent. C'est le test de la fiche.

© 2026 Vincent Dorange · acfstandard.com/licence